



Association Européenne de la Pensée Libre Ile De France

Réflexions sur le pourquoi du vote du 25 mai 2014

1. Qui se sert de l'Europe ? À qui sert l'Europe ?

L'Europe est un concept ancien. Charlemagne a réalisé un Empire qui couvrait une bonne partie de l'Europe actuelle, continent et institutions (à l'époque, l'Europe représentait un bon tiers de la population mondiale). L'Europe politique a été évoquée en particulier par Victor Hugo qui a appelé à fonder des "États-Unis d'Europe".

L'Europe compte aujourd'hui 500 millions de citoyens, ce qui représente 7% de la population mondiale. (*L'Inde et la Chine sont, chacune, deux fois et demi plus peuplées !*) Elle a un poids important dans la mondialisation, ce qui en fait un partenaire incontournable dans toutes les négociations internationales, Organisation Mondiale du Commerce, Organisation Internationale du Travail, aussi Protocole de Kyoto sur l'environnement et sa continuation, etc.

L'Europe a d'abord servi ses citoyens, comme l'ont souhaité ses pères fondateurs, en particulier Jean Monnet et Robert Schuman (voir déclaration du 9 mai 1950). Elle a apporté 70 ans de paix à un continent exsangue (suite Guerre mondiale de 1939-1945). Elle a permis une transition douce et efficace lors de la chute du mur de Berlin, ou de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. (*Note : les conflits qui ont éclaté en Bosnie-Herzégovine ou au Kosovo ont été terribles et laissent des traces durables, mais auraient été bien plus désastreux et avec d'importants risques de contagion - songeons à la 1ère Guerre mondiale - sans l'Europe.*)

De nombreux contacts éducatifs (cf. programme Erasmus) et culturels (jumelages, expositions, concerts, etc.) et événements sportifs ont lieu au sein de l'Europe. Ils font l'admiration des autres peuples et régions du monde – qui ont souvent plus de mal à dépasser leurs antagonismes.

Indéniablement, l'Europe a favorisé, et continue de favoriser, le développement économique. C'était l'objectif fixé, de manière pragmatique, et il a été atteint. L'euro est la seconde devise internationale et facilite grandement le commerce (intra et extra-zone), le tourisme, etc.

L'Europe a aussi favorisé l'émergence de véritables démocraties : en 1957 (traité de Rome), seuls les six pays fondateurs (BE, DE, FR, IT, LU et NL) et six autres (DK, IE, AT, SE, FI et UK) étaient des démocraties, républiques pour sept d'entre eux ou monarchies constitutionnelles. Tous les 16 autres étaient des dictatures ! De ce fait, elle a permis de développer les valeurs démocratiques, les droits des citoyens (ex. Cour européenne de La Haye).

En favorisant le développement économique dans un grand marché ouvert, l'Europe a permis de développer des grandes firmes. Des grandes réalisations comme Ariane, Airbus y ont été muries et sont les résultats concrets des efforts de mise en commun de la recherche et de grands projets.

Il y a certes eu, et il continue d'y avoir des abus. Mais est-ce le fait de l'Europe ?

N'est-ce pas, autant et bien plus, le résultat des égoïsmes nationaux ?

2. Quel est le rôle du Parlement européen ? Est-il moins démocratique que les Parlements nationaux ? A-t-il les mêmes pouvoirs ?

Le Parlement européen existe depuis 1979, pour des législatures de 6 ans. Il est élu à travers tous les États membres, *au suffrage universel direct*, à la proportionnelle. Au cours des 35 dernières années, il a acquis reconnaissance et un rôle accru, grâce à la qualité du travail législatif accompli.

Ce rôle culmine avec le traité de Lisbonne (2010) : il est maintenant associé dans le processus de codécision, avec le Conseil des ministres, dans la plupart des textes, directives (qui doivent ensuite être mises en application en droit national) et règlements (à effet immédiat).

Justement, le Parlement votera pour la première fois pour la nomination du président de la Commission. Il sera intéressant de voir si le nouveau président sera le représentant du principal parti élu, ou une autre personnalité qui puisse recueillir l'assentiment du nouveau parlement élu.

D'une manière générale, le Parlement européen a sans doute *plus d'autonomie* que (les chambres basses des) Parlements nationaux. Alors que ces derniers sont soumis à des pressions constantes des partis dominants et du gouvernement qui a la confiance de la majorité, le Parlement européen fonctionne avec une réelle autonomie vis-à-vis du Conseil des ministres (avec les représentants de tous les États européens, 28 à l'heure actuelle) qui agit comme chambre haute dans le processus législatif, et de la Commission, à la fois exécutif et à l'initiative des textes.

Le rôle des lobbies a été souvent mis en avant. Il en existe un grand nombre à Bruxelles : plus de 10.000 ont été dénombrés. Ceux-ci suivent le travail législatif à tous les niveaux, et en particulier ils ont leurs entrées à la Commission dès la préparation des nouveaux textes. Le lobbying ne s'exerce donc pas uniquement envers le Parlement ; et il est aussi présent envers le Conseil des ministres.

De plus, peut-on dire qu'il est inexistant, ou moins présent auprès des Parlements nationaux ?

Le lobbying y est peut-être plus discret, mais non moins influent.

3. Quels sont les grands enjeux de la législature à venir ?

Comme dans la plupart des Parlements, le Parlement européen effectue un travail continu, pour l'essentiel en commissions.

Un des plus gros dossiers en cours, depuis juin 2012 est celui de l'Union bancaire. Il s'agit d'une étape-clé de la construction européenne qui doit permettre de démanteler le nœud gordien entre États et grandes banques : les États favorisent des champions nationaux qui sont ensuite incités à les financer (au meilleur prix). Lorsque la situation économique, le prix des actifs – par exemple immobiliers – ou la capacité de remboursement des États donnent des signes inquiétants (ou sont en virtuelle faillite), les banques sont aidées et reçoivent une garantie quasi-illimitée des États.

Les contribuables de ces États doivent payer, alors que les énormes profits qui avaient été réalisés antérieurement ont été absorbés par les actionnaires, les créanciers ou dans d'autres circuits.

L'Union bancaire est composée de trois piliers qui doivent permettre de restaurer la confiance d'une part, mais aussi la responsabilité de ceux qui engagent des fonds :

- le « Mécanisme de supervision unique » a été adopté en novembre 2013 (par règlement), confié à la Banque centrale européenne et doit entrer en vigueur le 4 novembre 2014 ; ceci doit permettre une plus grande objectivité pour *décider quand une banque cesse d'être solvable* ;
- le principe du « Mécanisme de résolution unique » a été adopté en codécision, mais le texte lui-même est encore en préparation et devra être adopté par le nouveau Parlement ; les États restent engagés, au moins pour l'existant, pour *résoudre la situation vis-à-vis du système financier lorsqu'une banque cesse d'être solvable*¹ et un mécanisme complémentaire permettra d'engager les actionnaires et autres créanciers, ainsi qu'un fonds alimenté par les banques ;
- le « Schéma de garantie des dépôts » doit permettre, ultérieurement, de garantir les dépôts placés jusqu'à un certain montant (ici aussi pour moins engager les États et les contribuables).

Au-delà de ce dossier très important de la construction européenne, de nombreux autres dossiers seront à traiter, tels que les échanges économiques bilatéraux et multilatéraux, la protection de l'environnement, la formation et le développement des personnes, la protection des citoyens, etc.

Des débats nombreux et ouverts s'annoncent, qui seront riches et (le plus souvent) bien préparés.

4. Quel(s) impact(s) sur la vie quotidienne ?

En plus de sa responsabilité législative sur des dossiers comme l'euro, une gestion plus saine des banques (notamment en cas de défaillance), les taux d'intérêt servis pour des emprunts, ou pour l'argent déposé auprès des banques, le Parlement européen participe à des discussions et l'adoption de textes dans de nombreux domaines qui intéressent la vie des citoyens européens et de l'ensemble des personnes qui vivent dans les États de l'Union européenne.

Le principe est celui de la « subsidiarité » : un dossier est traité à l'échelon le plus proche des administrés, localement, régionalement ou au plan national. Cependant, de nombreux dossiers remontent au plan européen car ils engagent des politiques communes.

Les règles de circulation entre États (exemple de l'espace dit « Schengen » qui permet de ne plus percevoir le passage de nombreuses frontières), les normes applicables pour assurer la qualité des produits et des services, l'indication de provenance des produits sur les rayons sont quelques exemples concrets.

L'euro a aussi favorisé un maintien de la liquidité bancaire : sans l'euro, la crise récente aurait frappé encore bien plus fort. Ainsi, la crise de 1992 – de bien moindre ampleur – avait eu des conséquences importantes entre les pays européens, et leurs monnaies, avec des taux d'intérêt qui étaient soudainement montés très haut (par ex. pour la livre britannique). La crise de

¹ Pour mémoire, lorsque Lehman Bros. a cessé ses paiements le 15 septembre 2008, elle laissait en suspens des dizaines de milliers de contrats (notamment de « produits dérivés ») avec d'autres banques et organismes pour des montants évalués en milliers de milliards de dollars. Des solutions doivent être immédiatement trouvées pour gérer les contrats et permettre aux co-contractants de continuer leur activité, alors que le règlement de la banque insolvable prendra des mois, voire des années.

1997-1998 en Asie avait été très peu ressentie en Europe car la mise en œuvre de l'euro l'année suivante (il a commencé à exister en janvier 1999) a déjà agi comme bouclier.

Inversement, *une sortie de l'euro* pourrait avoir des conséquences très importantes pour les États lourdement endettés, tels la France. Les taux d'intérêt monteraient, comme ce fut le cas récemment en Grèce, en Irlande, en Italie, en Espagne et au Portugal tant qu'il n'était pas certain que la zone euro résisterait. Une telle montée des taux d'intérêt signifie que même une augmentation des impôts de 10 ou 20 milliards d'euros servirait seulement à payer le supplément de charges, c'est-à-dire le surplus d'intérêt sur la dette. Ou la réduction des dépenses devrait alors être encore plus radicale (qu'elle n'est planifiée). Et l'idée de « se protéger », de fermer nos frontières, n'est pas réaliste : comment payerions-nous l'énergie et les matières premières, ou autres produits d'importation ? Comment réagiraient les autres pays face à nos exportations (déjà insuffisantes) ?

5. Pouvons-nous nous abstenir de voter ?

La représentation française au Parlement a, jusqu'à présent, été peu homogène : les têtes de liste aux élections sont trop souvent absentes des discussions, en particulier au sein des commissions, où s'effectue pourtant l'essentiel du travail de fond.

En revanche, par-delà Simone Veil qui fut la première présidente du Parlement européen (1979-1982), admirée de tous, un travail continu et de qualité a été effectué, en particulier par Pervenche Bérès (PSE), Présidente de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen lors de la précédente législature ([2004-2009](#)) et de la Commission de l'emploi et des affaires sociales du [Parlement européen](#) lors de celle qui s'achève (depuis [2009](#)). Également par Sylvie Goulard membre actif du groupe parlementaire de l'[Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe](#) (ADLE)

Effectivement, les élections ne concernent pas les partis traditionnels au plan national, mais bien des alliances européennes, telles que le Parti Populaire Européen (PPE, droite modérée), l'ADLE (centre gauche), le PSE, etc.

Ne pas voter signifie une surreprésentation des extrêmes, à gauche et, peut-être plus encore, à droite. En effet, la mobilisation pour le vote risque d'y être relativement plus forte.

Les enjeux sont clairement ceux de nos libertés, de nos valeurs et de notre avenir dans un monde multipolaire ou aucun pays européen ne peut être entendu seul, hors de l'Europe. L'Europe n'est pas parfaite, mais elle a apporté, et continue d'apporter beaucoup à ses citoyens et au monde.

Le 25 mai, votons !